

LAMPE LOUPE LED

Inno 068

Mode d'emploi

Félicitations ! Vous venez d'acquérir la lampe loupe LED d'Innomega. Avant toute utilisation, veuillez lire attentivement le mode d'emploi.

Piles non incluses.

Uniquement destiné à un usage domestique.

Caractéristiques: petite lentille:grossissement x6, large lentille grossissement x4. 2 LEDS. Diamètres lentilles:85mm(large) / 22mm(petite). Matériau: Lentille polyméthacrylate de méthyle acrylique + metal + cadre ABS.



MISE EN GARDE ET ENTRETIEN

ATTENTION : Le produit est destiné à une utilisation en intérieur uniquement. **NE PAS**



plonger le produit dans l'eau ou tout autre liquide. N'oubliez pas de toujours garder l'appareil à l'écart de zones extrêmement froides ou chaudes.

Si un nettoyage est nécessaire, nettoyez-le doucement avec un chiffon propre et humide

NE PAS utiliser de solvants ou de détergents.

Tenir hors de portée des jeunes enfants et des animaux domestiques, la pince peut être blessante.

Il n'y a aucune pièce réparable par l'utilisateur dans cette lampe.

REMARQUE : la pince ne convient pas aux fixations tubulaires

UTILISATION

Instructions d'utilisation

1. Retirez le couvercle des piles et insérez 3 piles AAA avec la polarité correcte.
2. Fixez la lampe à l'aide de la base du clip sur une surface stable comme une table ou un établi.
3. Pour faire fonctionner la lampe, allumez et éteignez à l'aide de l'interrupteur situé sur le côté de la tête de lampe.
4. Réglez la lampe à l'angle et à la hauteur souhaités.
5. Si la lampe n'est pas utilisée pendant une longue période, réglez l'interrupteur d'alimentation sur OFF et retirez les piles.
6. Lorsque la luminosité de la lampe loupe LED devient trop faible, remplacez toutes les vieilles piles AAA à l'intérieur. Ne mélangez pas piles neuves et piles anciennes.



Ce logo apposé sur le produit signifie qu'il s'agit d'un appareil dont le traitement en tant que déchet rentre dans le cadre de la directive 2012/19/CE du 4 juillet 2012, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

La présence de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques peut avoir des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine dans le cycle de retraitement de ce produit.

Ainsi, lors de la fin de vie de cet appareil, celui-ci ne doit pas être débarrassé avec les déchets municipaux non triés.

En tant que consommateur final, votre rôle est primordial dans le cycle

de réutilisation, de recyclage et les autres formes de valorisation de cet équipement électrique et électronique. Des systèmes de reprise et de collecte sont mis à votre disposition par les collectivités locales (déchetteries) et les distributeurs.

Vous avez l'obligation d'utiliser les systèmes de collecte sélective mise à votre disposition

CE



PAPIER À TRIER